



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 87737

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les troubles de l'audition qui deviennent un problème de santé publique majeur. Certaines pratiques de loisir (discothèque, rave parties...) sont extrêmement préjudiciables pour l'ouïe, et la surdité n'est pas le seul risque majeur auquel on s'expose. Les acouphènes et l'hyperacousie sont en effet deux affections qui surviennent fréquemment lors de ces pratiques de loisir et dont les conséquences psycho-sociales peuvent être redoutables. Face aux 200 000 nouveaux cas d'acouphènes recensés chaque année en France, il est indispensable que les pouvoirs publics prennent la mesure de l'urgence en termes de santé publique. C'est pourquoi elle lui demande les mesures très précises que son ministère compte prendre pour reconnaître l'acouphène et l'hyperacousie en tant que véritables pathologies invalidantes.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87737

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2343